

DECRET D/2017⁰⁹⁶/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret N° D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015, portant Structure du gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 Janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE

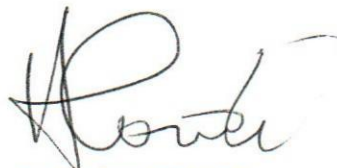
Article 1^{er} : Monsieur Paul Goa ZOUMANIGUI, précédemment Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée à Londres (Grande-Bretagne), est nommé Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée près le Royaume d' Espagne avec résidence à Madrid.

Article 2 : le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

10.5 MAI 2017

Conakry le

2017



Pr Alpha CONDE